

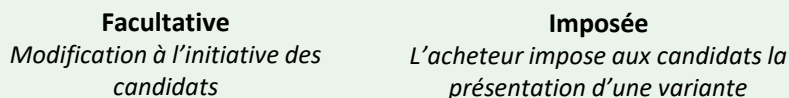


VARIANTES, PSE, OPTIONS : COMMENT S'Y RETROUVER ?

LA VARIANTE

NOTION

Variante = Modification de spécifications prévues dans le DCE.



POINTS DE VIGILANCE

- L'acheteur public peut imposer une offre de base ou non à la présentation d'une variante et précise les modalités de présentation de la variante. Il doit identifier également les éléments ne pouvant faire l'objet de variantes
- En fonction de la procédure, formalisée ou adaptée, des règles différentes s'appliquent sur les variantes :

Procédure formalisée	Procédure adaptée
Les variantes sont interdites sauf mention contraire dans l'avis de marché ou l'invitation à confirmer l'intérêt.	Les variantes sont autorisées sauf mention contraire dans les documents de la consultation

ANALYSE

La variante est une offre à part entière. Les offres (offres de base et les offres « variantées ») sont analysées indépendamment les unes des autres. Par conséquent, c'est l'offre économiquement la plus avantageuse, au vue de l'application des critères d'attribution, qui sera retenue. **L'ensemble des offres sont rassemblées dans un seul et même classement.**

Exemples :

Cas n°1 – Analyse sans variante

Candidat	Prix	Valeur technique	Total	Classement
A	40	55	95	2
B	35	52	87	3
C	37	60	97	1
D	32	40	72	4

Cas n°2 – Analyse avec variante (avec impact sur le prix et la valeur technique)

Candidat	Prix	Valeur technique	Total	Classement
A	40	55	95	3
A'	38	60	98	1
B	35	52	87	6
B'	33	55	88	5
C	37	60	97	2
C'	30	60	90	4
D	32	40	72	8
D'	35	45	80	7

Pour en savoir plus sur les variantes : [Guide de l'achat public de la DAE – Oser les variantes dans les marchés publics](#)



LA PSE (PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE)

NOTION

PSE = **P**restation **S**upplémentaire **E**ventuelle, à l'initiative de l'acheteur

POINTS DE VIGILANCE

- L'acheteur public se réserve le droit de commander ou non la PSE, au **moment de la signature du contrat**.

ANALYSE

Lorsqu'un acheteur exige des PSE, l'acheteur doit réaliser autant de classement des offres qu'il existe de combinaisons possibles, afin de choisir le candidat arrivant premier selon la combinaison.

Exemple : Analyse avec une solution de base et 3 PSE :

- Classement n°1 : Offre de base
- Classement n°2 : Offre de base + PSE 1
- Classement n°3 : Offre de base + PSE 2
- Classement n°4 : Offre de base + PSE 3
- Classement n°5 : Offre de base + PSE 1 + PSE 2
- Classement n°6 : Offre de base + PSE 1 + PSE 3
- Classement n°7 : Offre de base + PSE 2 + PSE 3
- Classement n°8 : Offre de base + PSE 1 + PSE 2 + PSE 3

LES OPTIONS

Option = prestation susceptible de s'ajouter, sans remise en concurrence, aux prestations de base, à la condition qu'elles soient prévues dès le départ dans le contrat.

Exemples : Prestation similaire, tranche optionnelle, reconduction du marché public, clause de réexamen.

SYNTHESE

VARIANTE	PSE	OPTION
<ul style="list-style-type: none">• A l'initiative de l'acheteur ou des candidats (si autorisé)• Se substitue à l'offre de base• Choix s'effectue par rapport au classement des offres	<ul style="list-style-type: none">• A l'initiative de l'acheteur• Ne se substitue à l'offre de base (se rajoute)• Choix s'effectue au moment de l'attribution et selon la combinaison choisie	<ul style="list-style-type: none">• A l'initiative de l'acheteur• Ne se substitue à l'offre de base (se rajoute)• Choix s'effectue pendant la vie du contrat (si prévu dans le contrat dès le départ)

Pour en savoir plus sur les variantes, PSE et options : [Fiche de la DAJ – La définition du besoin](#)